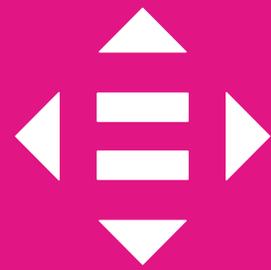


10 INÉGALITÉS RÉDUITES



PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 10

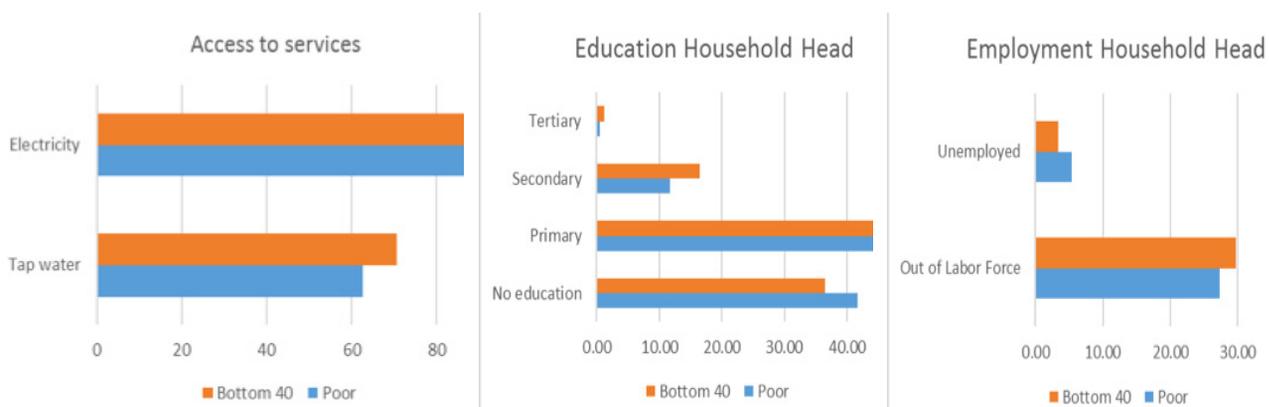
- I. Faire en sorte que les **revenus des 40% des plus pauvres de la population** augmentent plus rapidement que le revenu moyen national.
- II. Assurer **l'égalité des chances**, et réduire les **inégalités**.

ENJEUX ET ACTIONS

- I. Faire en sorte que les **revenus des 40% des plus pauvres de la population (P40)** augmentent plus rapidement que le revenu moyen national

En Tunisie, les 40% des plus pauvres de la population (P40) se composent de tous les pauvres et d'une partie de non pauvres. Pour de multiples raisons, le profil des P40 s'approche davantage de celui des pauvres. En 2012, 60% des pauvres et 50% des P40 vivent dans les régions défavorisées du Nord et du Sud Ouest. L'accès à l'électricité et à l'eau de robinet sont pratiquement similaires chez les P40 que chez les pauvres. Par contre, certains indicateurs montrent que les profils des P40 s'écartent relativement de ceux des pauvres tels que la profession du chef de ménage ou son niveau d'éducation.

Figure 4: Profil 2012 pour les Pauvres et la Population P40⁷⁵



Source : Banque Mondiale.

Selon la banque mondiale, la situation des P40 n'a pratiquement pas évolué entre 2005 et 2012 à différents niveaux : la structure du niveau d'instruction des chefs de ménage ainsi que celle des ménages résidant dans les zones rurales ou urbaines, la répartition des ménages entre les régions, le taux des chefs de ménage inactifs et chômeurs, le taux d'accès à l'eau du robinet et à l'assainissement. La consommation moyenne par personne, à prix réels, des ménages P40 en 2010 est comparable à celle de 2005. La banque mondiale conclue qu'il n'y a pas eu de changements de fond dans le profil des ménages appartenant au groupe P40 entre 2005 et 2010. Cela a été également le cas entre 2010 et 2012.

⁷⁵ Les données sur la pauvreté, les inégalités et l'égalité des chances sont relativement rares. De ce fait, les données et figures des deux premières sections sont tirées du document «Evaluation de la pauvreté en Tunisie, Banque mondiale, 2016». <http://documents.worldbank.org/curated/en/694411467099901074/pdf/104913-FRENCH-P146815-PUBLIC.pdf>

II. Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités,

Réduire les inégalités :

Dès son indépendance en 1956, la Tunisie a amorcé plusieurs réformes sociales progressistes pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités. Plusieurs programmes ont été lancés dans le but de venir en aide aux pauvres et d'améliorer les conditions de vie et de créer des postes d'emploi notamment dans les régions les moins développées :

- 1) le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (1986).
- 2) le Fonds de Solidarité Nationale «26-26» (1992) pour améliorer l'infrastructure de base dans les zones défavorisées.
- 3) le Fonds National pour l'Emploi «21-21» (2000) pour promouvoir les opportunités d'emploi.
- 4) le Programme Régional de Développement (PRD). Il s'agit d'un programme annuel dédié aux 24 gouvernorats du pays pour la mise en œuvre des actions et des projets contribuant à : i) l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, ii) la création et la consolidation des postes d'emploi, iii) la réduction du chômage et de la pauvreté et iv) l'impulsion de l'investissement privé. Après la révolution, le PRD a connu une augmentation importante, des allocations budgétaires annuelles qui ont évolué de 32 MD en 2010 à environ 450 MD en 2018. Durant la période 2011-2017, un montant de 2065 MD a été alloué au PRD, 70% de ce montant à savoir 1430 MD ont été alloués aux 16 gouvernorats les moins développés qui regroupent 50% de la population Tunisienne. Ce programme a permis : i) la création de 4321 km de pistes et de routes , ii) l'alimentation d'environ 99 mille familles en eau potable en milieu rural et urbain , iii) la fourniture de l'électricité à usage domestique à environ 23 mille familles , iv) l'amélioration de la qualité de logements au profit d'environ 76 mille ménages ; v) l'aide à environ 96 mille jeunes pour la création des nouveaux micros projets.
- 5) Le Programme de Développement Intégré (PDI). Il s'agit d'un programme d'investissement public pour la promotion économique et sociale des zones défavorisées en milieu rural et urbain. Trois objectifs spécifiques sont visés par ce programme : i) la création d'une dynamique économique locale par la valorisation d'activités liées aux spécificités locales, ii) la consolidation de la dynamique de création d'emploi dans les régions à travers la promotion de l'emploi local par la promotion du travail indépendant et l'accélération du rythme de création de petites et moyennes entreprises et iii) la consolidation des indicateurs de développement humain en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens et protéger l'environnement, et ce par la réalisation d'équipements collectifs et la consolidation des infrastructures de base.

Par ailleurs, assurer une «croissance inclusive et équitable» est une priorité nationale. La question est comment reprendre le niveau de croissance d'avant 2011 dans un contexte difficile, caractérisé par un environnement régional instable.

Le contexte difficile, caractérisé notamment par un manque de confiance et une marge de manœuvre budgétaire très réduite ne facilite pas le passage. à un palier supérieur de croissance durable, à haute valeur ajoutée, inclusive et équitable. Les instruments d'insertion et les outils de préparation des jeunes (formation) sont certes requis, mais n'apportent pas quelque chose de substantiel. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. En fait, il faut que le tissu économique évolue progressivement pour être capable un jour d'intégrer les chômeurs constitués d'une proportion importante de diplômés du supérieur (des deux sexes). Ceci rejoint les problématiques traitées ailleurs⁷⁶: (i) comment encourager et accompagner l'initiative des plus dynamiques (entreprises, individus) , (ii) comment faire évoluer le rôle et la qualité de l'Administration et faire en sorte que son coût diminue au profit des programmes sociaux et économiques , (iii) comment relever la qualité des facteurs de production : formation, infrastructures, etc., rôle qui incombe principalement à la Puissance Publique. Une réponse consensuelle et claire à ces questions est cruciale et des choix collectifs s'imposent. Les inégalités⁷⁷ sont une question de choix politiques. Trois principaux leviers permettent de réduire les inégalités :

⁷⁶ <http://Forumdufutur.asectu.org>

⁷⁷ Ibidem

(i) le système de production qui détermine l'accès au marché des produits et à celui de l'emploi , (ii) le système fiscal qui permet une correction des inégalités à travers la fiscalité et les transferts sociaux et (iii) la protection sociale qui permet de protéger les citoyens de certains risques tels que le chômage, la maladie et la vieillesse. Le décret n° 626-2016 a créé le «Conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances hommes-femmes». C'est un organe consultatif qui a pour principale mission d'intégrer l'approche genre dans les politiques et plans de développement en Tunisie dans le but d'éradiquer toutes les formes de discrimination femme-homme et de réaliser l'égalité dans les droits et les obligations. Il est également habilité à donner son avis sur les projets de loi en rapport avec les droits de la femme. Présidant la première réunion de ce Conseil, en août 2017, le chef du gouvernement, a déclaré que cette institution "constitue un important acquis pour la Tunisie et un enjeu majeur pour les hommes et femmes de ce pays afin de garantir une société équilibrée, un développement durable et des chances égales".

Des réalisations :

Le pays a pu atteindre des résultats notables en termes de développement social, allant de l'universalisation de l'accès à l'électricité et à l'enseignement primaire jusqu'à la réduction substantielle de la malnutrition, de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle. Le second rapport de développement Finance International et Oxfam international, «l'indice de l'Engagement à la Réduction des Inégalités (ERI) 2018⁷⁸ », classe les États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres. Il retient trois domaines qui contribueraient à la réduction des inégalités : (i) les dépenses en santé, éducation et protection sociale, (ii) les progrès de suivi de la politique fiscale et (iii) le droit au travail et le salaire minimum. Selon ce rapport, la Tunisie arrive au quarantième rang mondial et en première position dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord avec un ERI de 0,527 avec 0,333 en dépenses en santé, éducation et protection sociale (1ère) ; 0,744 en progrès de suivi de la politique fiscale (2ème) et 0,587 en droit au travail et le salaire minimum (2ème).

Plusieurs travaux indiquent que la consommation de la plupart des ménages tunisiens a tiré profit de la croissance économique. La consommation des pauvres a augmenté à un rythme plus élevé que celle des riches. Le coefficient de Gini qui permet de mesurer les inégalités monétaires a baissé entre 2000 et 2010 dans toutes les régions du pays. Toutefois, la Tunisie a réussi à réduire la pauvreté sans réduire les inégalités.

L'égalité des chances :

Elle signifie que toute la population accède aux mêmes opportunités considérées primordiales pour une vie décente et à l'émancipation de la personne humaine, tels que l'accès à l'eau propre, à l'électricité et à l'assainissement, à l'éducation de qualité et aux soins de santé à des prix abordables, etc. Plutôt que de calculer de simples taux de couverture pour chacun de ces services, l'indice d'opportunités humaines (IOH)⁷⁹ est une mesure sensible au degré de différence de couverture entre diverses catégories : parents au niveau d'instruction plus ou moins élevé, ménages plus ou moins pauvres ou riches, etc. La comparaison entre le taux de couverture observé et l'IOH estimé pour les opportunités relatives à l'éducation et à l'accès à l'eau et à l'assainissement, parmi les enfants tunisiens montre :

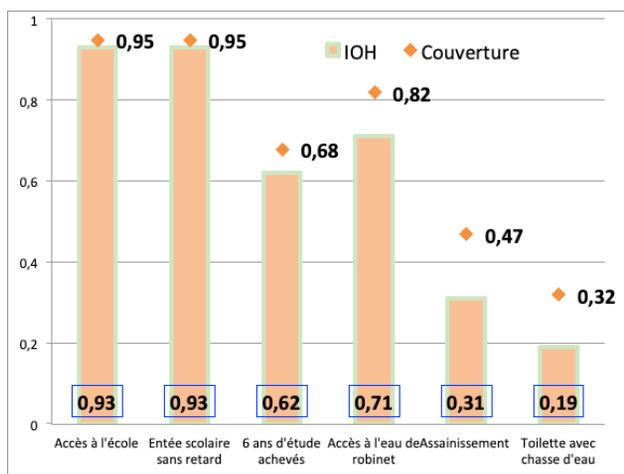
1- En 2010, les opportunités d'accès à l'éducation sont quasi universelles dépassant les 90%. Ces taux de couverture et l'IOH sont similaires. Toutefois, le taux couverture de l'accomplissement de six années d'études et l'accès à l'eau de robinet, se situe respectivement entre 70 et 80% plus élevé que leur IOH.

⁷⁸ <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620553/rr-commitment-reducing-inequality-index-2018-091018-fr.pdf>

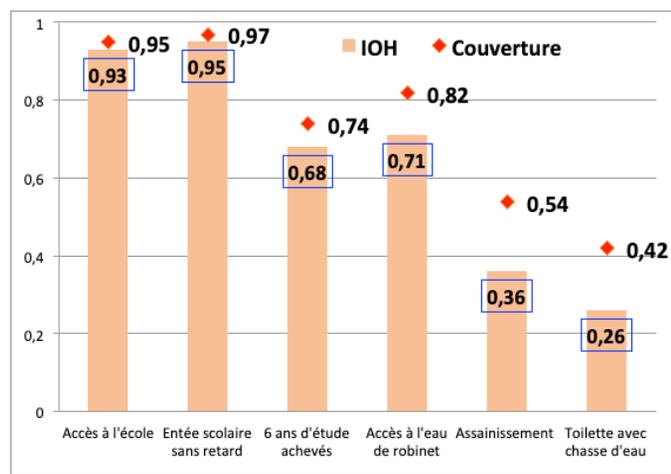
⁷⁹ Mesure le taux de couverture de biens et services ajusté par leur répartition. Les premières applications de cet indice ont porté sur l'accès des enfants à un ensemble d'opportunités et de services publics fondamentaux- scolarisation, achèvement d'un certain cycle scolaire dans les délais normaux, accès à l'électricité, à l'eau ou à l'assainissement, etc. Human Opportunity Index (HOI), Paes de Barros et al 2008.

L'accès à ces opportunités n'est pas uniformément réparti entre les différents groupes de la population. Dans le cas de l'accès à l'eau de robinet, l'écart entre le taux de couverture et l'IOH est d'environ 10 points de pourcentage. Cet écart constitue la pénalité à la couverture observée de l'accès à l'eau. L'accès à l'assainissement et la présence d'une chasse d'eau dans la maison, présentent la plus faible couverture et la plus grande inégalité d'accès à travers les groupes de population.

Figure 5 : Taux de Couverture et IOH, 2005-2010



Année 2005



Année 2010

2- La comparaison entre 2005 et 2010 indique que les opportunités ont enregistré une relative amélioration. La part des enfants ayant achevé six années d'études est passée de 68 à 74% ; l'accès à l'assainissement est passé de 47 à 54% et l'accès à des toilettes avec une chasse d'eau a augmenté de 10 points de pourcentage, pour atteindre 42% en 2010. Toutefois, l'amélioration de l'équité entre les enfants ayant accès à ces possibilités, sur cinq ans, est relativement modeste. L'IOH a augmenté de 6 points de pourcentage pour l'achèvement des études primaires au bout de six ans ; de 5 pour l'assainissement et de 7 points de pourcentage pour l'accès à une toilette avec chasse d'eau.

3- Ces résultats permettent de conclure que les circonstances comptent en Tunisie et affectent les chances des enfants d'accéder aux principaux services de base, même si c'est à des degrés divers, selon l'opportunité considérée. Les écarts entre l'IOH et les taux observés se creusent davantage quand appréhende les aspects qualitatifs, au-delà du simple accès, tels que les compétences des enfants en mathématiques et en lecture, révélées par les résultats des tests PISA.

SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Une cartographie des parties prenantes concernées a été élaborée par le MDICI englobant les représentants des Ministères de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, de la santé, du tourisme, des finances, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, des affaires sociales, de l'éducation, l'INS, ...

